

Immobilier

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit immobilier

NIVEAU :

Pratique courante

DATES :

18 juin 2026

DURÉE :

1,0 jour (7,0 heures)

FORMAT :

Présentiel

PRÉREQUIS :

- Aucun prérequis exigé, toutefois avoir des connaissances de base en droit immobilier est conseillé.
- Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inaon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Université interdépartementale de Picardie (dépt 02-60-80) – 18 juin 2026

Atelier 35 - DIC138A - La gestion des créanciers par le notaire en cas de vente d'immeuble

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les procédures applicables en matière de vente d'immeuble en présence de créanciers du vendeur
- Identifier les démarches à accomplir en fonction des droits des créanciers
- Insérer les clauses adéquates à l'acte de vente d'un immeuble hypothéqué, saisi, grevé d'une hypothèque judiciaire
- Réagir face à une saisie de créance opérée pour appréhender le prix de vente

FORMATEURS



Professeur Frédéric VAUVILLÉ

CONTENU

PRÉPARATION DE L'ACTE DE VENTE

- Vérification de la situation hypothécaire et formalités de purge des inscriptions
 - pratique de l'état hors formalité
 - problème des inscriptions intercalaires
 - purge dite amiable
- Vérification de l'efficacité de la vente: capacité du vendeur, et disponibilité du bien

RÉDACTION DE L'ACTE

- Séquestre, purge et radiation : quand, pourquoi, comment ?
- Situations particulières
 - les sûretés judiciaires
 - la saisie immobilière
 - la saisie du prix